

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES DU CONCILE DE BALTIMORE.

Avant de se séparer, les évêques du Concile ont adressé aux ecclésiastiques et aux simples fidèles confiés à leurs soins, une lettre pastorale contenant des avis pleins d'apropos et d'utilité. L'espace ne nous permettant point de la traduire toute entière, nous en avons extrait ce qui nous a paru pouvoir être l'objet plus direct d'une application pratique.

Après avoir exhorté les fidèles à s'attacher invariablement à la foi conservée dans l'Eglise qui est la colonne et le fondement de la vérité, les vénérables prélats continuent :

« C'est votre devoir de faire profession publique de la foi, toutes les fois que la gloire de Dieu ou l'édification du prochain le demande.... C'est pour cette raison, et afin d'éviter toute participation à l'erreur, que l'Eglise commande à ses enfans de ne point communiquer dans les choses spirituelles avec ceux qui sont hors du bercail. Cependant ils est venu à notre connaissance que des mesures vexatoires ont été prises contre plusieurs catholiques qui se trouvent dans un état de dépendance, pour les forcer à des actes religieux qui ne peuvent que troubler leurs consciences, et que dans plusieurs établissemens publics les catholiques sont contraints d'assister au service protestant, malgré la liberté de conscience garantie par la constitution à tous citoyens. Cette coutume, quoique introduite, nous le pensons, par de pures considérations d'ordre public, étant en opposition avec l'esprit de nos institutions aussi bien qu'avec l'esprit de la religion, nous espérons que les autorités auront égard aux remontrances respectueuses qui leur sont adressées, pour faire cesser tout ce qui pourrait inquiéter les consciences.

« Un des principaux objets de la sollicitude de nos pères a été de transmettre à leurs enfans le dépôt de la foi, et pour atteindre ce but ils n'ont reculé devant aucun sacrifice. Vous devez avoir soin, N. T. C. F., de transmettre intact à la postérité ce précieux héritage. Vous devez donc apporter toute l'attention possible à ce que vos enfans soient instruits de bonne heure des vérités salutaires de la religion, et préservés de la contagion de l'erreur. Nous avons été sérieusement alarmés des efforts tentés pour empoisonner l'éducation publique dans sa source, en lui donnant une teinte d'esprit de secte ; en accoutumant les enfans à se servir de versions de la Bible faites sous l'influence des sectaires, et en leur mettant en mains différents sortes de livres mauvais ou au moins dangereux. Ce sont là autant de contraventions à l'esprit de liberté que respirent nos institutions civiles. Nous rappelons aux parens le compte terrible qu'ils auront à rendre devant Dieu, si par leur négligence ou leur connivence, leurs enfans imbus de faux principes, s'écartaient du sentier du salut. Les parens sont rigoureusement obligés à enseigner à leurs enfans les vérités que le Seigneur a révélées, et c'est à eux que Dieu redemandera l'âme de leurs enfans, s'ils les laissent s'égarer. Ils doivent donc faire usage des droits que la nature leur donne et que la loi garantit, et veiller à ce que dans les écoles publiques on ne porte point atteinte à la foi de leurs enfans ; et qu'on ne cherche point à exiger d'eux rien qui soit contraire aux lois de l'Eglise catholique.

« Nous désirons, N. T. C. F., voir en vous, autant que cela peut se concilier avec vos principes et votre devoir, cet esprit de condescendance si propre à cimenter l'union entre les citoyens et à les unir tous par les liens d'une affection mutuelle, cependant nous ne pouvons pas dissimuler qu'il est des associations équivoques, qui exposent la foi, et offrent un danger réel pour les mœurs. Vous devez éviter toute société, quelque soit son nom, dont l'objet n'est pas clairement expliqué, et qui emploie la solennité du serment ou de quelque autre moyen semblable, pour dérober son but ou ses moyens aux regards du public. C'est évidemment employer légèrement le nom de Dieu, que d'en faire usage pour un objet qui n'est pas clairement connu ; et comme on peut toujours avouer un but honnête et y tendre ouvertement, il est inutile de le couvrir du secret. Notre intention n'est point de condamner aucune société, ou individu qui fait profession d'avoir en vue un objet de philanthropie et de bienfaisance ; mais nous ne pouvons dissimuler nos craintes que ces personnes en prétendant ne se conduire que par les principes naturels, ne perdent insensiblement le respect pour les vérités révélées, et que plusieurs ne viennent à perdre la foi, avant même de se douter de la tendance et de l'influence de la société dans laquelle ils se sont engagés. C'est pourquoi nous nous trouvons obligés de renouveler ici solennellement nos avertissemens à tous ceux qui prétendent être membres de l'Eglise, et au leur rappelant les décrets des Souverains-Pontifes sur les sociétés secrètes,

nous déclarons de nouveau que selon les lois de l'Eglise, ceux qui continuent d'être membres de ces sociétés se rendent indignes de l'absolution. Nous conjurons tous les fidèles, nos chers fils en Jésus-Christ, au nom des miséricordes de ce divin Sauveur, d'éviter ces associations, sans être arrêtés par aucune considération de crainte ou d'intérêt, et de ne point persister dans des liaisons contraires aux lois de l'Eglise et si opposées à l'intégrité de la foi. Les privilèges qui appartiennent aux membres de la grande société catholique sont attachés à l'obéissance aux lois de l'Eglise, et on les perd en se permettant des actes qui selon les lois pénales de l'Eglise entraînent cette privation.

« En vous recommandant, N. T. C. F., d'éviter ces associations dangereuses, nous ne prétendons point affaiblir mais plutôt fortifier vos relations sociales avec vos concitoyens. La différence des croyances religieuses ne change rien pour nous aux règles éternelles de justice ; aucune erreur, ni même aucun crime ne peut priver quelque homme que soit, des droits qu'il a à notre charité ; droits qui sont fondés sur la parole de celui qui a dit : *Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent ; bénissez ceux qui vous maudissent ; priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient...* Nous comptons sur vous, N. T. C. F., pour résister par votre conduite les calomnies atroces que des hommes égarés, agissant individuellement, ou réunissant leurs criminels efforts, ne cessent de répandre par toutes sortes de moyens contre notre sainte religion. Votre rigoureuse probité dans le détail journalier des affaires, votre fidélité à remplir tous vos engagements, vos mœurs douces et paisibles, votre obéissance aux lois, votre respect pour les fonctionnaires publics, votre zèle à exercer sans affectation la charité dans les occasions nombreuses que vous offrent les misères et les souffrances de vos semblables, en un mot, votre vertu sincère confondra ces hommes trompeurs dont toute l'habileté et tous les efforts ne tendent qu'à inspirer de la défiance de nos principes, et à soulever contre nous les plus mauvaises passions.

Dans le paragraphe suivant, les prélats en reconnaissant l'utilité des sociétés de tempérance, et en rendant hommage au bien qu'elle ont opéré, rappellent aux fidèles qu'en faisant usage de ce remède pour extirper soit en eux-mêmes ou dans les autres le vice de l'ivrognerie, ils ne doivent compter que sur la grâce pour se corriger ou corriger autrui, et que tous les moyens naturels, quelque puissants qu'ils paraissent, seraient inefficaces, sans le recours aux moyens surnaturels, tels que la prière, la vigilance et la fréquentation des sacrements. Après avoir fait remarquer que l'entrée dans ces sociétés ne peut être que d'un conseil et non d'une obligation, les pères du Concile passent à un objet de la plus haute importance.

« Nous déplorons, disent-ils, l'affreux scandale donné par quelques-uns qui ayant déjà contracté mariage, forment de nouveaux liens pendant la vie de leurs époux légitimes. Quelques-uns, heureusement peu nombreux, ont demandé aux lois civiles la faculté de rompre par le divorce les liens du mariage, et ont osé passer à une seconde union, malgré le caractère indissoluble attaché au lien conjugal, Dieu ayant défendu de séparer ce qu'il a lui-même uni. Nous sommes déterminés à déployer contre les personnes coupables d'un crime si odieux toute la sévérité de l'autorité qui nous a été confiée par l'Eglise, et à les retrancher de sa communion, et à les abandonner à Satan, afin que par cette humiliation salutaire dans le temps, leur âme puisse être sauvée au jour de l'avènement de Jésus-Christ.

« Nous rendons grâces à Dieu pour les bénédictions qu'il a si merveilleusement répandues sur son Eglise dans les Etats-Unis, où dans l'espace d'un demi siècle le nombre des évêques s'est élevé d'un seul qu'il y avait, à dix-sept, et où les fidèles paraissent faire des progrès dans la piété à mesure qu'ils augmentent en nombre. Un ou deux cas d'insubordination sont venus récemment faire une affligeante exception à l'esprit d'obéissance et de soumission qui anime en général les fidèles ; nous espérons que ceux qui ont donné le scandale de cette résistance feront tous leurs efforts pour le faire oublier par leur soumission filiale. Le pouvoir que le Seigneur nous a donné, nous est confié pour édifier et non pour détruire ; nous ne voulons point nous servir de votre foi comme d'un moyen de vous dominer ; nous ne cherchons qu'à procurer votre salut et non à déployer notre autorité. Mais les hommes égarés qui résistent aux règles que Dieu a données à son Eglise, et veulent renverser l'ordre qu'il a lui-même établi, troublent la paix des fidèles, répandent le scandale et le désordre, et sous prétexte de défendre les droits du peuple, ils privent en effet les fidèles, des droits spirituels qui sont leur héritage le plus précieux. Le premier Concile provincial avait déjà dé-

claré et défini que la nomination et le changement des pasteurs était une prérogative appartenant de droit aux évêques, et que c'était un devoir pour les paroissiens de pour voir d'une manière décente et raisonnable à l'entretien des pasteurs ainsi nommés ; la résistance à ces droits contraindrait l'évêque à déployer toute la force de l'autorité ecclésiastique."

Après avoir manifesté leur joie à la vue des succès obtenus dans les missions de l'Orégon, dont nous entretenons depuis quelque temps nos lecteurs, et exprimé leurs espérances pour la mission de Guinée défrichée par Mgr. Barron, naguères prêtre à Philadelphie, les évêques exhortent les fidèles à contribuer par leurs pieuses libéralités à l'entretien de ces missions aussi pauvres qu'elles sont intéressantes ; puis ils ajoutent :

"En vous exhortant, N. T. C. F., à étendre votre charité jusqu'aux contrées les plus lointaines sur les enfans de notre Père commun, notre intention n'est point que vous négligiez des objets d'un intérêt plus immédiat. C'est en assurant l'avenir des institutions ecclésiastiques dans vos diocèses respectifs, que vous vous garantirez à vous et à vos enfans la perpétuité des grâces dont il a plu au Seigneur de vous enrichir en Jésus-Christ. Ceux à qui les richesses de ce monde ont été départies, ne peuvent faire mieux que d'en employer une partie à l'éducation de ceux qui se destinent au ministère des autels. Nous sommes du reste bien éloignés de vouloir diminuer le mérite des offrandes que votre foi consacre pour élever des temples à la gloire de Dieu, ou que votre charité destine à la subsistance des orphelins. Nous vous exhortons à suivre les mouvemens de l'esprit saint dans les différentes bonnes œuvres pour lesquelles votre charitable coopération peut être sollicitée, et à vous rappeler au jour de votre abondance que tout ce que vous mettez de côté pour la gloire de Dieu, dans l'exercice de la charité, est autant de sauvé des caprices de la fortune."

Enfin ses pères du Concile expriment à Dieu leur reconnaissance pour le mouvement prodigieux qui ramène un si grand nombre de nos frères dissidens à la foi catholique en Angleterre. Ils invitent les fidèles à hâter par leurs prières l'heureux moment où tous ouvriront les yeux à la lumière, et parviendront à la connaissance de la vérité. Enfin ils terminent par cette exhortation de l'apôtre :

Saint-Paul aux Thessaloniciens : *Nous vous en prions, N. T. C. F., reprenez ceux qui sont turbulents ; consolez ceux dont l'esprit est abattu ; supportez les faibles, soyez patients envers tous. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal, mais soyez toujours prêts à faire du bien les uns aux autres et à tout le monde. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.* Ainsi-soit-il. Suivent les signatures.
Propagateur Catholique.

C O R R E S P O N D A N C E.

M. L'ÉDITEUR,

La cérémonie de la consécration du maître-autel de l'église de St. Louis de Terrebonne a été pour cette paroisse un jour de fête solennelle. Ce fut le 22 juin dernier que cette cérémonie eut lieu. Mgr. de Montréal se rendit à Terrebonne le 21 dans l'après-midi. Une partie de la paroisse avait été au devant de Sa Grandeur jusqu'à une lieue de l'église. Cinq-cents cavaliers portant des étendards précédaient la voiture de l'évêque. Un instant après son arrivée, Mgr. monta en chaire et fit une exhortation ; l'église était remplie de monde. Les reliques qui devaient être placées le lendemain dans l'autel, étaient exposées dans le chœur. Après l'exhortation, on récita les Matines et les Laudes en l'honneur des saints martyrs, ensuite Mgr. donna la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, après quoi les reliques furent transportées dans la grande salle du couvent où les sœurs avaient préparé un autel remarquable pour sa richesse et son élégance. Le lendemain Mgr. fit la consécration de l'autel avec les prières et cérémonies prescrites. Tout se fit avec le plus grand ordre. La translation des reliques fut faite avec la plus grande solennité. Les citoyens devant les maisons desquels la procession devait passer avaient orné les rues comme pour la procession du T.-St.-Sacrement. Les reliques, recouvertes d'un riche voile garni de pierrieres, étaient placées sur un brancard surmonté d'un dôme orné de guirlandes et de fleurs, on y remarquait le goût et les talens de plusieurs demoiselles du village qui s'étaient fait un plaisir de contribuer à leur manière à la solennité du jour. Deux prêtres en chappes portèrent les reliques jusqu'à l'église. Après la cérémonie Mgr. célébra pontificalement la sainte messe, assisté de Messieurs les curés de Lachenaye, de St. Lin, de Ste. Rose, de Ste. Anne et de M. Thibault du séminaire de Ste. Thérèse. Dans l'après-midi Mgr. admit dans l'association de la tempérance totale près de 100 personnes et fit la bénédiction d'un joli drapeau représentant St.-J.-Baptiste ayant au bas la feuille d'érable et le castor. La cérémonie se termina par le salut et le *Te Deum* ; ensuite Mgr. se rendit au presbytère précédé de tous les gens de la tempérance ayant à leur tête la bannière portée tour à tour par deux citoyens du village.

Les cérémonies du matin et du soir furent relevées par la musique exécutée par une société de jeunes amateurs du village. Ils méritent certainement les plus grands éloges, particulièrement le jeune M. Michel Prévost qui s'est donné beaucoup de peine pour former cette musique. Cette société de musiciens se réunit plusieurs fois la semaine et elle augmente tous les jours. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Terrebonne, 11 juillet 1843.

P. P.

La distribution des prix du pensionnat des Dames du Sacré Cœur aura lieu à St. Jacques de l'Acadian le 26 de ce mois. Nous ne doutons pas que les spectateurs ne soient nombreux à cette solennité que nous offre pour la première fois cette nouvelle et estimable institution.

BULLETIN.

Ordination.—Cloches.—Tempérance.—Manuel de l'Archiconfrérie.—Appel de Boucherville.—Assurance mutuelle.—Escroc.—Maladie au Collège de l'Assomption.—Mystères de Paris.

Mgr. de Montréal fit dimanche à l'église paroissiale une ordination d'un diacre, d'un sous-diacre, d'un minoré et de trois tonsurés. Voici les noms des ordinands : diacre : M. Louis Théodore Plamondon ; sous-diacre : M. John Brady pour Boston ; ordres moindres : M. Ambroise Groulx ; tonsurés : MM. Louis Dupré, Abraham Jacques, Charles Champoux.

Mgr. de Montréal est parti hier pour Kingston, accompagné du R. P. Chazel, qui se rend à Toronto.

Le *Church*, journal protestant de Toronto, se trouve vigoureusement scandalisé de la grande cérémonie de la bénédiction des cloches, qui eut lieu ici le jour de la St. Pierre. Cela lui a donné l'occasion d'étaler sa vaste et profonde érudition en théologie, en histoire, et en quelque autre chose encore, pensons nous. Pour donner à nos lecteurs un échantillon suffisant et de la manière dont le *Church* apprécie cette cérémonie, et de la parfaite connaissance qu'il a des doctrines et des croyances catholiques, nous leur dirons que le savant ministre, auteur de cet article, assure que nous croyons qu'on administre aux cloches le sacrement de baptême, comme aux enfans nouveaux nés, ni plus ni moins ; pour effacer sans doute leur péché originel et tous les péchés actuels qu'elles ont pu commettre avant ce baptême. Et il se donne une grande peine pour prouver qu'il n'y a rien dans la bible qui autorise à étendre aux cloches le sacrement de baptême, que le baptême de J.-C. ne nous en fournit aucune raison, et que c'est une profanation de ce sacrement que de l'administrer à des cloches. C'est ainsi que ces pauvres frères connaissent nos doctrines : ils combattent des fantômes qu'ils créent dans leur ignorance et qu'ils prennent pour le catholicisme. Étudiez donc notre religion avant de la combattre, et vous ne commettrez pas les bévues qui vous livrent à la risée des petits enfans de nos catéchismes, en nous attribuant des croyances ridicules et qui n'existent que dans votre imagination. Nous nous plaisons à reconnaître que les protestans de cette ville qui ont pu comprendre cette cérémonie ont tenu un langage bien différent. En effet, nous ne demandons qu'à être compris dans notre culte et notre foi par ceux qui les combattent, pour être sûrs de leur estime et de leur respect.

Toutes les cloches sont montées dans la tour qui devait les recevoir. Aujourd'hui, veille de la fête de M. le supérieur, on doit entendre sonner à l'Angelus la grosse cloche, dont il est le parrain, et qui a été donnée par le séminaire.

On voit par la correspondance de Terrebonne insérée dans ce numéro que la Tempérance fait des progrès remarquables, surtout dans les paroisses du nord de ce diocèse. Il y a deux ans à peine bien des incrédules accueilleraient en souriant les espérances des propagateurs de cette importante institution. Cette œuvre, comme toutes les œuvres bonnes, comme toutes les œuvres que Dieu doit bénir et faire triompher, éprouvait dans ses commencemens des obstacles de tout genre. Et parmi ces obstacles le plus puissant et le plus redoutable, chez un peuple de notre caractère national, c'était, non point l'ivrognerie, les ivrognes, Dieu merci, ont toujours été méprisés comme ils le méritent et leur opposition ne pouvait avoir une grande portée morale sur l'opinion ; mais c'était l'espèce de mépris et de ridicule dont on cherchait à couvrir les membres de l'association ; les plaisanteries que l'on faisait de leur sacrifice, de leur singularité, de leur abnégation prétendue impossible ; les calomnies plutôt que les médisances dont on poursuivait ceux que leur zèle et leur héroïsme enrôlaient sous les drapeaux de la Tempérance. Il fallait alors un vrai courage pour braver les sarcasmes et les quolibets qui accueilleraient dans certaines sociétés les buveurs d'eau claire. Cet obstacle a disparu comme les autres devant la fermeté et la raison des associés de la Tempérance. On comprit bientôt les admirables résultats de cette institution, en voyant dans les maisons où la tempérance était entrée l'ordre, la paix, le bien être, l'accomplissement de tous les devoirs succéder aux troubles, aux querelles de

chaque jour, aux privations et à la pauvreté, à la violation et à l'abandon des devoirs religieux et conséquemment de tous les autres. Ce fut dans les commencemens la classe ouvrière et la classe pauvre qui donnèrent l'exemple ; mais bientôt les autres classes, entraînées à la vue de ces résultats incontestables, tinrent à honneur de participer à tous ces avantages. De sorte qu'en ce moment la société de tempérance n'ayant plus d'obstacles sérieux à combattre et à vaincre, ayant vu tomber un à un tous les préjugés élevés contre elle, n'a plus qu'à poursuivre sa marche au milieu de nous, sûre de trouver chaque jour des partisans de plus en plus nombreux dans la réforme sociale qu'elle est destinée à opérer. Les personnes qui, pour des raisons que nous n'apprécions pas, ne consentent pas à en faire partie, ne lui sont du moins pas opposées, et l'encouragent de leurs paroles, de leur estime et de leur approbation, sinon de leurs exemples. Ainsi l'on peut dire que dans un tems donné cette société qui a opéré une véritable révolution morale dans un grand nombre de pays aura aussi conquis le nôtre pour le plus grand bien et le plus grand honneur de la religion et de la société.

On vient de réimprimer la quatrième édition du petit MANUEL DE L'ARCHICONGRÉGATION DU TRÈS-SAIN ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE. Le succès prodigieux qu'ont obtenu les premières éditions les a promptement épuisées, malgré la grande étendue du tirage ; 15,000 exemplaires ont été vendus jusqu'à présent. Dans la nouvelle édition on a fait quelques retranchemens et on a ajouté les prières de la messe pour la commodité des personnes qui ne peuvent se procurer plusieurs livres de piété ; on y a aussi ajouté plusieurs prières et des cantiques choisis en l'honneur de la Ste. Vierge. C'est l'édition la plus complète et qui répond le mieux aux besoins découverts par l'expérience des précédentes éditions. Le succès croissant de ce petit ouvrage prouve évidemment celui de l'admirable dévotion de l'Archicongrégation. Il ne pouvait en être autrement dès qu'il s'agissait d'une dévotion au Cœur de Marie, cette mère d'amour, de tendresse et de miséricorde. Aimer une mère, c'est quelque chose de si naturel, de si doux, de si consolant, c'est un besoin si puissant pour un cœur bien né, qu'aucun autre amour ne saurait lutter contre celui-là, remplacer celui-là. Car une mère, selon cette vraie et sublime expression d'un pieux écrivain, une mère, c'est un cœur, et une mère telle que Marie, c'est l'aimable et divin assemblage des perfections de tous les cœurs et de tous les amours. Si on ajoute à ces titres de Marie à notre vénération et à notre amour, celui de mère des pécheurs, le but touchant de cette dévotion instituée pour la conversion des pécheurs, but si charitable et si catholique ; on ne s'étonnera plus de la popularité de la dévotion au Saint Cœur de Marie dans tous les pays du monde, et dans le nôtre en particulier. Aussi les fruits qui en découlent sont chaque jour plus nombreux et plus éclatans : ce serait une tâche consolante et glorieuse de les proclamer tous, mais ce serait en même tems une tâche longue et difficile, tant ils sont abondans. La protection miraculeuse obtenue par l'Archicongrégation nous a fait dire depuis longtems que c'était à Marie que l'on devait le succès de toutes les charitables et pieuses entreprises parmi nous, la conversion d'un si grand nombre de pécheurs désespérés, le retour aux pratiques de la religion, les beaux triomphes qu'obtient partout de nos jours le catholicisme. Priez bien Marie, recommandez lui bien tous vos projets et tous vos besoins, enrôlez-vous dans ces rangs sacrés des dévots à son saint Cœur ; et les miracles de protection que vous verrez de vos yeux, que vous toucherez de votre main vous feront penser, croire et parler comme nous.

Nous nous sommes imposés la tâche de répondre à l'Appel honorable que contient notre dernier numéro. Appréciant comme nous le faisons la probité et la délicatesse de sentimens des signataires de l'Appel, nous nous sentons davantage inhabiles à y répondre dignement cependant, notre bonne volonté, et surtout notre impartialité dans une question que nous pouvons ne pas suffisamment connaître et qui n'est point de notre juridiction, devra nous servir d'excuse auprès du public, si besoin est. Nous pensons donc, sans meilleur avis, que les secours accordés aux incendiés de Boucherville, étant une véritable aumône, ils doivent à ce titre être donnés aux pauvres : cela nous paraît juste et conforme à l'intention des souscripteurs. Mais qu'entend-on par pauvres dans ce cas ? Voilà une question plus difficile, et que malgré notre désir nous ne voudrions pas prendre sur nous de résoudre d'une façon générale. Voici toutefois ce que nous nous permettons humblement de suggérer. Que le comité de Boucherville

dresse une statistique des pertes de chacun et des ressources qui lui restent ; qu'il soumette au comité de secours cette statistique, afin qu'il accorde à chaque pauvre ce qu'il jugera à propos dans sa sagesse. Par là le comité de Boucherville sera déchargé d'une responsabilité toujours fâcheuse dans une circonstance aussi délicate et où les mécontentemens sont inévitables ; et personne ne s'étonnera que les charitables personnes chargées de collecter des secours décident dans leur équité à qui ils appartiennent. Nous croyons qu'il y aurait de notre part indiscrétion et témérité que de nous prononcer plus explicitement sur les questions qui nous sont adressées. Nous sommes de plus disposés à reconnaître que nous nous trompons, si nos estimables confrères et nos concitoyens sont d'une opinion différente de la nôtre.

A propos du grand désastre de Boucherville nous devons regretter que le projet d'assurance mutuelle que nous avons conseillé il y a quelque tems, et auquel la *Minerve* référerait dans un de ces précédens numéros, n'ait pas trouvé d'écho parmi nos concitoyens. Une semblable assurance procurerait aux églises et aux établissemens religieux en général tant d'avantages et à si peu de frais, que nous ne comprenons pas qu'on ne l'ait pas déjà formée. Nous rions nos lecteurs de relire l'excellent article de la *Minerve* qui traite cette question, et d'engager nos concitoyens à la prendre en considération. Depuis si longtems on parle de la nécessité de s'unir pour être forts et pour opérer le bien : combien ce que l'on en a dit prend plus de force quand cet esprit d'association doit préserver de calamités semblables à celles que l'on a eu à déplorer deux fois cette année. Nous espérons donc que l'appel que nous faisons de nouveau, à ceux surtout qui ont par leur position ou leur intelligence le plus d'influence sur la volonté de leurs concitoyens, sera entendu cette fois, et qu'on ne laissera pas en projet, comme il arrive si souvent, une institution que d'ailleurs on approuve.

On nous informe qu'un audacieux escroc parcourt les campagnes, se disant étudiant, demandant de l'argent pour continuer ses études, et présentant de prétendues recommandations de prêtres ou d'autres personnes respectables, selon l'opportunité et sa prévision du succès. Nous avons eu sous nos yeux une de ces recommandations : on ne peut mentir avec plus d'impudence ; car le faux était ici évident. Cet individu est fortement soupçonné d'être sorti de prison depuis quelque tems, ayant été condamné pour vol aux travaux forcés : il est de taille moyenne, habillement de couleur foncée, l'air hardi ; il est difficile à déconcerter. Nous prions le public de ce fait, afin que chacun évite de devenir la dupe de cet effronté coquin et le livre à la justice à laquelle il appartient bien dûment.

M. le Directeur du Collège de l'Assomption nous informe qu'une maladie, la grippe probablement, vient de se déclarer subitement dans cet établissement, avec une telle violence que trente élèves ont été obligés de quitter le collège dans un seul jour. Depuis ce moment la maladie continue ses ravages et chaque jour on est forcé de renvoyer des élèves, au point que des classes entières se trouvent désertes. En conséquence M. le Directeur nous prie d'annoncer que les exercices littéraires qui étaient annoncés pour les 25 et 26 de ce mois, ne pourront avoir lieu cette année.

Un journal assure qu'il est question à Paris de poursuivre devant les tribunaux le *Journal des Débats*, pour l'immoralité de ses feuilletons, les *Mystères de Paris*. On a en effet mis en jugement et condamné des écrits moins immoraux que ceux-là. Et ce n'est pas seulement ici un attentat aux mœurs dans le sens restreint de ce mot ; c'est encore un attentat à la morale sociale ; c'est une guerre injuste, acharnée contre toutes les institutions ; c'est un outrage incessant à tout ce que la justice, la raison, l'éducation nous ont appris à respecter. Et plus on avance dans cet abominable livre, plus l'immoralité, les sophismes effrontés, les mauvais instincts se montrent flegmés et dépouillés de toute précaution. L'auteur, malgré l'audace que suppose une pareille publication, semble de tems en tems épouvanté de tout ce qu'il écrit, et il a des pages à des intervalles réguliers consacrées à demander pardon de ce qu'il vient de dire. N'est-ce pas une dérision et une insulte ? Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, il proteste de la vertu de ses tableaux et des mœurs qu'il décrit. Mais quand cette assertion serait vraie, ce que nous n'admettons pas, l'étonnement, l'horreur que vous inspirez par votre livre, horreur que vous semblez partager, prouve évidemment que vous peignez là des exceptions, des mœurs et des situations que n'offre pas ordinairement la

société. Ne voyez-vous pas alors qu'en généralisant vos peintures, en les donnant pour des tableaux historiques, vous êtes tout simplement un calomniateur? Et comment appellerez-vous des calomnies qui en outre ont pour but de corrompre les imaginations et les mœurs, d'égarer l'opinion, de bouleverser toutes les idées, toutes les vérités sociales? Si donc on se détermine à mettre en accusation Eugène Sue ou le journal son complice, il sera trévisé à un avocat général de soutenir l'accusation et de prouver le délit. Et ce sera l'occasion d'un beau plaidoyer en faveur de la morale et de la société.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—M. Morel, ministre de l'église évangélique réformée, nous a adressé une lettre dans laquelle il se plaint que M. McMahon n'a pas rapporté fidèlement la conférence qui a eu lieu entre eux; nous témoignons qu'il a besoin de répondre aux arguments employés par son adversaire; et nous demandons pour ses écrits, une place dans notre journal. Mais, malgré notre bonne volonté habituelle, nous ne nous sentons pas disposés à acquiescer à sa demande, et nous allons lui en donner les raisons. M. Morel se plaint que M. McMahon n'a pas rapporté fidèlement sa conversation, et M. McMahon, de son côté, se plaint que, dans son pamphlet, M. Morel a tronqué et défiguré la sienne; M. Morel a donné sa version et M. McMahon a donné la sienne. Que voulez-vous donc de plus, M. Morel? Les deux versions ne sont-elles pas devant le public qui a droit de les juger? Et croyez-vous donc que mille répliques de votre part établiraient plus la véridité des faits? Car, à autant de répliques autant de réponses, et les lecteurs n'en seraient pas plus avancés. Vous ajoutez que vous sentez le besoin de répondre aux arguments de M. McMahon; (vous devez en effet en sentir le besoin) vous connaissez le moyen que vous avez déjà pris, il est encore à votre disposition, et nul ne vous empêchera de rapporter, faussement ou non, dans des pages décousues, une conversation particulière, à l'insu des personnes intéressées et contrairement aux lois de l'hospitalité. Si vous aviez dessein de rendre la conférence publique, est-ce que vous ne deviez pas, avant de commencer, en avertir M. McMahon, qui aurait en conséquence pris ses précautions et fait mettre sur le papier votre profession de foi, vos arguments à l'appui de cette profession et ses réponses. Loin de cela vous demandez une conversation toute amicale, toute évangélique, et sans montrer votre écrit à M. McMahon, et sans même lui en parler, vous allez le publier, et vous pensez que tout le public sera assez benévole pour vous croire sans plus ample information.

Mais aujourd'hui la question se présente pour nous sous un autre point de vue. Il ne s'agit plus de savoir si vous avez ou si vous n'avez pas dit telle chose, mais bien si vous êtes capable de répondre aux arguments puissants de votre adversaire. Nous craignons bien pour vous et pour la société évangélique réformée, qui vous a expédié de Montréal dans la foi que vous pervertiriez à l'évangile toute la nombreuse population papiste du district de Québec, nous craignons bien que les échasses sur lesquelles on a imprudemment monté vos jambes habiles et audacieuses, ne viennent se briser contre deux puissants obstacles à vos pas idéalement gigantesques, la science et la vérité. Il est malheureux que vous n'avez pas eu le sentiment de vos forces; car vous vous seriez épargné une défaite si honteuse pour vous et si peu digne de votre adversaire.

—Les examens publics des Demoiselles pensionnaires des Ursulines ont eu lieu hier et avant-hier, en présence de Mgr. l'évêque de Sidyme, d'un bon nombre de MM. du clergé, et des parents des élèves. Ils ont été terminés par la distribution solennelle des prix faite par la main vénérée du prélat, qui a posé une couronne de fleurs sur la tête de chacune des élèves qui ont remporté des premiers prix; après quoi une d'entre elles, Mlle. Caroline Lampson, a adressé à Sa Grandeur ainsi qu'au respectable directeur de la maison, M. le grand-vicaire Maguire, à l'assistance, et à leurs saintes institutrices, un compliment très bien tourné, et qui a réveillé de doux souvenirs dans le cœur de plus d'une mère. Sa Grandeur en son nom et en celui de tout l'auditoire, y a répondu par quelques paroles comme elle en sait trouver dans ces occasions.

Dans la même séance, les élèves ont représenté un drame anglais, le *Festin de Balthazar*; entremêlé de musique vocale et instrumentale, composée exprès pour elles. Considérant les difficultés qu'elles avaient à surmonter, la discordance des rôles avec leur âge et leur caractère, et la maladie à la mode qui avait pris à la gorge les personnages principaux, elles se sont bien acquittées de leurs rôles.

Il avait été joué la veille un petit drame français, d'une manière dont on nous a parlé très avantageusement, car nous n'avons pu assister qu'à la dernière séance malheureusement. Aussi ne pouvons-nous entrer dans aucuns détails sur les examens; mais si nous en pouvons juger par les échantillons d'écriture, de composition en français et en anglais, de cartes géographiques, de dessin, de peinture, etc. que nous avons vus, ils ont dû être brillants.

(Sui la liste des prix).

Canadien.

ÉTATS-UNIS.

—On lit dans le *Propagateur Catholique* du 24 juin: *Société des Dames de la Providence*.—Le dimanche, deux juillet, fête de la Visitation de la Sainte-Vierge, les Dames de la Providence se réuniront à la Cathédrale à sept heures du matin, pour entendre la messe qui sera

chantée à leur intention. Il y aura sermon et quête de charité. Toutes les Dames qui font partie de l'Association, sont invitées à se trouver à cette réunion; et nous engageons tous les fidèles en général à témoigner par leur présence et leur générosité, de leur sympathie pour les œuvres auxquelles la société des Dames de la Providence se dévoue.

L'objet de cette Société n'est point restreint à une œuvre particulière. Le soins des pauvres, la visite des malades, en un mot, la pratique des œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, et l'exercice de la charité dans toute son étendue, tel est le but de la société. Ces bonnes œuvres ne peuvent s'accomplir sans des secours pécuniaires; y concourir par quelques offrandes est un acte méritoire aux yeux de la religion, et qui doit être consultant pour toute âme généreuse. Les personnes qui désirent faire des charités et à qui le temps ou la volonté manque pour chercher les objets de leur bienfaisance, sont sûres de trouver dans les sociétés de ce genre le moyen de bien placer leurs aumônes sans embarras et sans inquiétude. Les secours deviennent plus nécessaires surtout à cette saison de l'année où les maladies commencent ordinairement à faire de si grands ravages dans la classe la plus pauvre et la plus délaissée.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler à toutes les Dames vraiment chrétiennes qu'elles devraient considérer comme un devoir de faire partie de ces sociétés de charité. La société des Dames de la Providence a été fondée par un homme dont la présence à la Nouvelle-Orléans a produit des fruits de bénédiction, Mgr. de Janson. Le mouvement religieux qui se manifeste parmi nous, doit donner un nouvel élan à ces pieuses sociétés. Il est temps que la Louisiane catholique offre au monde le spectacle de ce zèle actif et de cette ingénieuse charité que le catholicisme déploie de toutes parts d'une manière si admirable.

Missions de l'Orégon.—Le père de Smet qui se proposait de retourner cet été aux montagnes Rocheuses vient d'être appelé à Rome pour rendre compte à ses supérieurs de sa mission dans l'Orégon. Ce retard apporté au retour de ce zélé missionnaire au milieu de ses chers Néophytes, ne pourra finalement que tourner à leur avantage. Les détails que le père de Smet est à même de donner, ne pourront que déterminer l'envoi d'un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques dans cette importante mission. Avant son départ de St-Louis, deux pères Jésuites et trois frères venaient de se mettre en marche pour l'Orégon. Ils sont accompagnés d'un grand nombre d'émigrants, parmi lesquels se trouve M. James Stewart, Écossais distingué, converti depuis quelques années à la foi catholique. Outre cette multitude de sauvages qui pour la plupart paraissent être dans d'admirables dispositions, le nombre des émigrants catholiques augmente tous les jours dans ce vaste pays. Tandis que les feuilles américaines mentionnent le départ de plusieurs troupes d'émigrants des États-Unis, les journaux du Canada annoncent aussi le départ de plusieurs familles canadiennes. Les Canadiens sont attachés de cœur à la religion catholique, et ils n'iront point s'établir dans un pays nouveau sans prendre au moins autant de précautions pour leurs besoins spirituels que pour leur établissement temporel. Les points sur lesquels s'exerce le zèle des prêtres canadiens dont nous avons parlé il y a quelque temps, ne peuvent manquer de devenir le centre de nombreuses congrégations qui peuvent être jetteront les fondements des premières villes de l'Orégon. Ainsi tandis que l'Angleterre et les États-Unis se disputent la possession de ce pays, la religion travaille à le civiliser, et aura peut-être achevé son œuvre avant que les parties contendantes soient parvenues à se mettre d'accord. L'érection d'un évêché dans l'Orégon ne peut-être qu'une nouvelle source d'espérance, et une garantie de plus du succès de cette mission.

—Le 4 juillet, les réjouissances de la ville de Troy ont été troublées par une lutte des plus scandaleuses. Dans la procession qui parcourut les rues, figuraient deux associations religieuses, l'une protestante et l'autre catholique. Au dire du journal de cette ville, les catholiques se seraient portés, les premiers, à des insultes et à des violences, et les protestants n'auraient fait qu'user du droit de légitime défense. La victoire demeura à ceux-ci grâce à l'intervention d'une compagnie de milice qui chargea les catholiques à la baïonnette. Plusieurs individus furent blessés dans la mêlée, quelques-uns très gravement.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le *Morning-Courier* soutient que la composition actuelle du ministère du Canada n'est pas une conséquence nécessaire du système de lord Sydenham. "Quand lord Sydenham vivait," dit-il, "l'appui qu'il recevait du grand corps des habitans anglais du Haut et du Bas-Canada, le mettait en pouvoir de faire adopter ses mesures malgré l'opposition des Canadiens-Français du Bas-Canada, soutenus par sir Allen McNab, et les quelques membres libéraux du Haut-Canada, qui formaient alors la maigre queue de M. R. Baldwin. Lord Sydenham a été accusé de proscrire systématiquement les Canadiens, parce qu'ils ne les avait pas appelés aux charges. Il ne peut pas y avoir d'assertion plus absurde; ses offres à M. Lafontaine prouvent qu'il appréciait pleinement leur appui dans l'administration de la province."

Plus bas il ajoute, comme pour se prendre au piège, lui qui est un partisan du gouvernement responsable: Après la mort de Lord Sydenham, son cabinet se trouva incapable de gouverner la province. Il n'y avait pas dans ce ministère un seul homme qui eût de l'influence sur quelqu'un des partis.

Si l'arrangement actuel du ministère n'est pas une conséquence de la politique de lord Sydenham, pourquoi donc, immédiatement après sa mort, ce

qu'il avait fait a-t-il été renversé? Vous me direz sans doute: c'est parce qu'il n'a pas assez vécu et que les hommes qu'il laissés au ministère n'avaient d'influence sur aucun parti. Dites-donc plutôt, c'est parce qu'il est mort trop tôt pour être témoin de la chute de son infernal système; et si les hommes qu'il employait avec lui à la confection de ses mesures n'avaient d'influence sur aucun parti, où est sa sagesse de les avoir choisis, et comment pouvez-vous dire qu'il gouvernait suivant les principes de la responsabilité et de la constitutionnalité? Les partis devaient encore être les mêmes dans le Haut et le Bas-Canada après sa mort, et comment se fait-il donc que son successeur n'ait pu gouverner, en employant les mêmes hommes que lui, les hommes qu'il avait appelés à ses conseils, sans doute, d'après les principes de la responsabilité? Comment se fait-il donc que la machine gouvernementale n'a pu fonctionner sans le secours des Canadiens-Français, dont se passait si facilement, selon vous, lord Sydenham? Que répondrez-vous à cela? Nous direz-vous qu'il les avait choisis populaires, et que sa mort a produit instantanément l'effet magique de les dépopulariser. Si vous admettez cette hypothèse, absurde à la vérité, vous incriminez lord Sydenham et vous confessez hautement que celui que vous appelez le restaurateur du pays et l'inaugurateur de la responsabilité, n'était qu'un despote cruel, un tyran et un fourbe, qui gouvernait en eslet, mais par le sang et la perversion.

Si vous ne vouliez pas voir la lumière qui vous éblouit, si vous veniez nous dire que ce n'est pas par l'influence des ministres, mais par sa propre influence qu'il gouvernait, ne pourrions-nous pas leur répondre qu'il n'y a pas de sincérité chez eux, ou bien qu'il n'y a pas de logique; à ceux qui admettent la responsabilité, ne pourrions-nous pas répondre que dans un gouvernement constitutionnel, le souverain, ou celui qui le représente n'est pas responsable des actes de son gouvernement, et qu'il n'y a de responsables, que ceux qu'il a appelés dans ses conseils pour se conformer aux vœux du peuple. Poussés dans vos derniers retranchements, vous seriez forcés d'avancer que la responsabilité coloniale est bien différente de celle d'un gouvernement comme la Grande-Bretagne. Alors pour vous retenir dans le cercle vicieux dans lequel vous vous êtes involontairement engagés nous vous demanderions si le mot constitutionnalité signifie quelque chose, qu'est-ce qu'on entend par responsabilité, et si les mots responsabilité coloniale ne sont pas des mots vides de sens.

Journal de Québec.

ILES DE LA MAGDELEINE.

—Parmi les passagers à bord du navire à vapeur l'*Unicorn*, à son dernier voyage de Pictou à Québec, était M. Bossé, avocat, juge commissaire aux îles de la Magdeleine, où il vient de tenir la cour établie par un acte récent de notre législature. Il a eu, nous dit-on, une trentaine de causes à juger, et l'établissement de la cour a eu l'effet de faire régler beaucoup d'affaires entre les marchands et les habitans de l'endroit.

Les habitans signent une pétition à la législature contre l'annexion des îles de la Magdeleine au gouvernement de l'île du Prince Edouard, demandant une prime pour l'encouragement de la pêche, un juge résidant dans les îles, s'il est possible, et la conservation des lois françaises, sous l'empire desquelles ils ont vécu jusqu'à ce jour.

Ces inculcés sont des gens d'un caractère doux et hospitalier, ils sont très honnêtes et religieux.

Une députation des principaux notables des îles a présenté l'adresse suivante à M. Bossé avant son départ.

A JOSEPH N. BOSSÉ, Ecuyer, commissaire de la Cour des commissaires des îles de la Magdeleine.

Nous soussignés marchands, notables, et autres habitans des îles de la Magdeleine, vous prions, Monsieur, d'accepter nos remerciemens les plus vifs pour la manière habile et impartiale et la dignité avec lesquelles vous avez administré la justice dans les îles de la Magdeleine pendant le terme qui vient d'expirer; et nous pouvons vous assurer, soit que vous reveniez, ou non, parmi nous, remplir les fonctions que le gouvernement vous a déléguées, que nous garderons longtemps le souvenir de vos qualités, de votre affabilité, et de l'urbanité qui vous ont si éminemment distingué pendant votre trop court séjour au milieu de nous. Vous souhaitant un prompt et heureux retour au sein de votre famille,

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur, vos très humbles, etc.,

A. A. Bélanger, Ptre. Miss. Jos. Cormier, major de milice, John Fontana, Dominique Cormier, père A. Painchaud, Alexandre Cormier, Henry Shea, J. C. Belleau agent de Michel Borne; Alexander Floekert, agent pour John F. Munrey, Hilaire Nadeau, Samuel Bouchard, Charles Bourque, Louis Bouffard, Simon dit Chevary. Sixte Lafrance.

Îles de la Magdeleine, Havre d'Amherst, 27 juin 1844. Canadien.

IRLANDE.

—*Agitation irlandaise.*—Chaque jour, on apprend de nouveaux détails sur les dispositions qui sont prises contre l'Irlande. Tous les ports de ce pays qui peuvent donner asile à des bâtimens de guerre en reçoivent; toutes les vieilles fortifications abandonnées sont mises en état de défense; on va même jusqu'à ériger des casernes.

M. O'Connell, qui n'ignore pas tous ces préparatifs, n'est préoccupé que d'empêcher une collision. Ses lettres à ses commettans, ses discours dans les diverses réunions tenues pour le rappel, tendent à ce but. Il signale le danger que pourraient faire courir aux hommes trop crédules certains agens provocateurs.

«Saisissez-les, dit-il, quand vous les reconnaitrez, et vous rirez de la mi-

ne allongée que feront les agens de police lorsqu'ils verront leurs amis remis entre leurs mains par le peuple indigné. Pas de sermens illégaux, pas de sermens secrets. La ruine, la honte, l'exil, la mort même, peuvent être les conséquences d'une affiliation à des sociétés secrètes propagées par de tels hommes.»

Du reste, le grand agitateur ne s'épouvante pas du nombre de troupes qu'on accumule en Irlande; il s'en réjouit, au contraire, parce qu'il en résulte un accroissement de dépense dont la population profite; mais il ajoute: «Soyons courtois avec les soldats, ils le seront avec nous.»

C'est au meeting de Drogheda qu'il a engagé ainsi les *repealers* à se tenir en garde contre les menées des émissaires du gouvernement anglais; mais, tout en recommandant la paix et la légalité, il est prêt à partager les périls de la patrie, si elle était réduite à l'extrémité par les Olivier Cromwell du jour. Quel nom de cruelle mémoire pour Drogheda! En 1649, Cromwell assiégeait cette ville, et, comme il n'en pouvait venir à bout, il fit annoncer que tous ceux qui capituleraient auraient la vie sauve. La ville se rend. Alors Cromwell, avec un horrible sang-froid, ordonne le massacre de la garnison et de la population entière. Cette épouvantable boucherie dura cinq jours; elle ne s'arrêta que parce que les bras étaient trop fatigués et les glai-ves trop émoussés pour qu'il fût possible de continuer. Il n'échappa que trente personnes qui furent déportées aux Barbades et vendues comme esclaves.

La pensée de calme et de respect à la loi qui préoccupe M. O'Connell se retrouve dans une lettre qu'il vient d'adresser à l'évêque catholique de Galway. Nos ennemis, y dit-il, verraient avec plaisir les *repealers* se rendre coupables d'infractions à la loi; mais ils n'auront pas cette satisfaction.»

Il poursuivra son œuvre d'agitation pacifique, sans redouter ni les préparatifs des orangistes, ni les menaces d'assassinat. Il rira même de ce que le nommé Samuel Mayer a offert au cabinet tory de l'assassiner moyennant une honnête récompense. Il ne s'en épouvantait pas quand même cette offre eût été plus sérieuse; mais il paraît que Mayer était ivre lorsqu'il a écrit à Sir James Graham; c'est une bravade qu'il a voulu faire. Néanmoins, il a dû, pour être libre, fournir trois cautions, avec promesse de comparaître aux assises de juillet.

Journal des Villes et des Campagnes.

FRANCE.

—Acquiesçant à la demande que le bey de Tunis a faite au gouvernement français, d'un officier supérieur de notre armée pour diriger l'instruction militaire de l'infanterie tunisienne, le ministre de la guerre a désigné M. Lavallaine-Mauheuge, lieutenant colonel de 1^{re} de ligne, pour remplir cette mission.

—On lit dans l'*Auxiliaire Breton*: le 13 mai est arrivé l'ordre de la mise à exécution du jugement rendu contre Désartène, ex-sergent et chevalier de la Légion d'Honneur, déclaré coupable du meurtre de son sergent.

Désartène, ayant appris que, contrairement à l'espoir qu'il avait conçu d'une commutation de peine, son jugement allait être exécuté, reçut ce coup avec fermeté et demanda quelques moments encore de liberté pour écrire à un militaire de ses amis, actuellement à Brest. La permission ne lui en ayant pas été accordée, Désartène écrivit, d'une main assurée et quoique emme-notée, une lettre qui commence ainsi: «Qui vive!—Mort.—A l'ordre!» Après avoir annoncé à son ami que sa dernière heure est venue, Désartène ajoute: «Je vais donc recevoir le pardon de ce monde de la main de douze vieux soldats; c'est eux qui me tracent l'itinéraire de cette dernière feuille de route! Tu entendas dire que ton ami et parent est mort avec autant de courage qu'il en a montré au champ d'honneur.»

Peu de temps après, M. Tiercelin, aumônier de la prison, vint lui offrir les derniers secours de la religion, et Désartène, qui souvent déjà avait conféré avec ce digne ecclésiastique, a passé avec lui la nuit en prières et en exercices pieux. A quatre heures du matin, toutes les troupes de la garnison, se sont réunies sans armes, au Champ-de-Mars.

A cinq heures, un piquet d'infanterie et une brigade de gendarmerie se sont rendus à la prison pour y prendre le condamné. Celui-ci refusa de monter dans la funèbre charrette, se mit au milieu du piquet, et accompagné de M. Tiercelin, marcha d'un pas ferme, mais sans affectation, vers le Champ-de-Mars, où une foule considérable s'était réunie pour assister à cette solennelle exécution de la justice militaire. Là, Désartène a demandé au commandant de place la permission de commander le feu, et surtout de ne pas avoir les yeux bandés. Cet officier supérieur ayant hésité, Désartène a dit avec calme: «Si cela ne se peut, commandant, je n'hésite pas.» M. Guérin a cru devoir accorder à ce malheureux ce dernier désir.

Le capitaine-rapporteur a donné lecture du jugement. M. l'abbé Tiercelin, profondément ému, a embrassé deux fois le condamné, qui, ayant ôté son col, son bonnet de police et sa veste, s'est placé sans pâlir devant la fosse qui allait recevoir son corps inanimé, a regardé en face le peloton qui devait faire feu, et qui était composé, selon la loi de 1793, de quatre sergents quatre caporaux et quatre fusilliers pris parmi les plus anciens de service de l'arme. L'adjudant qui a fait apprêter les armes ayant, dans ce moment terrible, commis une erreur de commandement, Désartène a attendu que le mouvement eût été régularisé, puis a prononcé d'une voix ferme, et qui a retenti dans tout le Champ-de-Mars: *En joue.....—Feu!!!* Il est tombé la face contre terre, et peu d'instant après, un sergent a dû selon l'usage suivi dans ces exécutions, lui tirer une balle dans la tête.

La foule s'est écoulée silencieuse, en regrettant qu'un homme aussi courageux que Désartène ait donné à toutes les qualités dont il était doué une

fatale direction, qu'il ait souillé par un meurtre ce noble ruban qu'une action d'éclat lui avait mérité.

—Le gouvernement français a, dit-on, reçu de la Chine des communications, d'où il résulterait que l'intention de l'empereur est de donner directement accès dans ses États aux Français, comme il l'a fait à l'égard des Anglais.

Un journal annonce que, par suite de cette nouvelle, une division navale va être expédiée dans ces parages ; elle serait commandée par un amiral, ce qui ferait supposer qu'elle serait composée de plusieurs frégates et autres bâtimens de guerre.

—Un journal parle de poursuites, qui seraient dirigées, en ce moment, par la cour royale de Paris, contre le *Journal des Débats*, prévenu du délit d'outrage à la morale publique, délit résultant de la publication des trop fameux *Mystères de Paris*.

Nous ignorons jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée ; mais, malgré le respect que nous professons pour le grand principe de la liberté de la presse, nous verrions avec regret abolir les lois qui le circonscrivent dans des limites raisonnables ; et puisque ces lois existent, il nous semble naturel que tout le monde y soit soumis. La cour royale de Paris ferait donc, selon nous, acte d'intelligence et de justice, en rappelant au respect des convenances, ces écrivains sans pudeur qui se croient tout permis parce qu'ils s'intitulent *conservateurs*, et s'imaginent follement que l'on peut conserver quelque chose quand on sape chaque jour les grands principes de morale sur lesquels reposent les sociétés.

Espérance.

—Le *Moniteur* annonce officiellement que M. le prince de Joinville, arrivé à Rio-Janeiro, et muni du consentement de Louis-Philippe, a demandé à S. M. l'empereur du Brésil la main de S. A. I. la princesse Françoise de Bragança, qui lui a été accordée. Ce mariage a dû avoir lieu le 1er mai dernier, et le prince s'est immédiatement embarqué à bord de la *Belle-Poule* avec la jeune princesse qu'il ramène en France. Les époux sont attendus à Paris, dans les premiers jours de juillet. La nouvelle belle-fille du roi est âgée de 19 ans moins trois mois. Sa sœur, dona Maria, est reine de Portugal. Sa seconde sœur, Januaria, plus âgée que l'épouse de M. le prince de Joinville, est l'héritière présomptive de la couronne du Brésil.

—Deux immenses fourgons transportant en Afrique des habitans de la Suisse allemande, ont traversé dernièrement la ville de Bourg. Ils contenaient près de 70 à 80 personnes, et surtout beaucoup d'enfans.

—Monté sur un pin, pour y prendre un nid de pies, un jeune homme de Baylonque (Landes), y toucha quelque chose de froid qui enlaça son bras et le mordit. Effrayé en apercevant une couleuvre, il tomba d'une hauteur de huit ou neuf mètres, et se fractura les deux jambes, ainsi que l'avant-bras.

—Nous lisons dans le *Pilote du Calvados* :

« Les loups continuent leurs ravages dans les environs d'Harcourt. Il y a quelques jours ils ont dévoré un magnifique poulain appartenant à M. Salles, maire de Préaux. Un autre poulain, appartenant à M. Londres, de Quercy, avait été précédemment leur victime. On n'ose plus mettre dehors les jeunes bestiaux, s'ils ne sont accompagnés de taureaux. Il faut que l'administration, une fois les récoltes enlevées, ordonne des battues et des chasses ; car, si malheureusement l'hiver arrivait sans que les mesures indispensables fussent adoptées et mises à exécution, il faudrait plus que des chiens et des taureaux pour mettre le bétail à l'abri de la voracité de ces dangereux animaux ! »

ALGERIE.

—Suivant une correspondance particulière du *Toulonnais*, le trésor saisi dans la prise de la Smala serait considérable. On lit dans ce journal : chaque cavalier a eu, en piastres d'Espagne, la valeur d'environ 1,000 à 1,200 fr. ; tous étaient en outre pourvus d'écrins, de montres, de bijoux, de tapis, d'étoffes, de pierreries, etc., de haute valeur : nous ne parlons ici que du soldat. Les zouaves qui sont arrivés après le coup fait, eurent part au pillage ; on parle de l'un d'eux qui, pour être arrivé le dernier, est tombé sur un écriin d'une valeur de plus de 200,000 fr. ; au reste tous ces bijoux étaient encore dans leurs boîtes de maroquin portant l'adresse du Palais-Royal, à Paris. Le sabre magnifique, enrichi de pierreries, que le roi avait donné à Abd-el-Kader, ainsi que des chevaux de main de pure race anglaise et normande sont revenus entre nos mains ; le sabre ira tenir une place historique au musée d'artillerie, et les chevaux rentreront, après leur exil, dans les haras royaux. La prise la plus importante qu'ait procuré ce coup de main, est une grande partie de la correspondance politique d'Abd-el-Kader avec l'empereur de Maroc, correspondance née si opiniâtement par ce souverain ; celle avec des notabilités indigènes d'Alger et des autres villes de l'Algérie, puis encore quelques correspondances avec des Européens et des Français, et qui, dit-on, ne sont pas peu compromettantes pour leurs auteurs.

SUISSE.

—On apprend de Genève que le résultat général des élections municipales, qui ont eu lieu le 26, est satisfaisant ; car il est une manifestation très-prononcée d'un retour à des idées d'ordre et d'administration régulière.

GRÈCE.

—A la date des dernières nouvelles d'Athènes, tout le peuple s'y occupait de la formation d'une conférence à Londres qui chercherait à régler les affaires de Grèce. Il s'agirait de donner à ce pays une constitution.

ILE MAURICE.

—D'après des nouvelles de l'île Maurice, du 28 avril, le crédit n'existait plus dans cette colonie. Les marchandises étaient en abondance, rien ne se

vendait. Le gouvernement anglais avait refusé un prêt ; les banques n'échangeaient que fort peu, et le numéraire manque totalement.

AFRIQUE.

—Le *Colonisation Herald* de Philadelphie dit que la cupidité anglaise plane sur Libéria. (1) Il a été dressé une nouvelle carte d'Afrique, d'après laquelle la Grande-Bretagne réclame une grande partie du territoire de Libéria. M. Arrowsmith, géographe royal, a dit à un associé de l'éditeur du *Herald* que cette carte avait été commandée par autorité supérieure. L'article de ce journal dit aussi, en terminant, qu'un comité du parlement, qui était occupé depuis l'année dernière à prendre des témoignages concernant Libéria, recueille en ce moment toutes les données propres à nuire au gouvernement actuel de ce territoire ; et que le rapport de ce comité au gouvernement britannique recommande l'établissement d'une forteresse au cœur même de Libéria.

« Le sort de l'expédition du Niger, dit le *Herald*, a dissipé les rêves d'agrandissement commercial auxquels se complaisait la Grande-Bretagne avant l'échec de cette spéculation pseudo-philanthropique. Libéria offre maintenant l'accès le plus sûr, le plus direct et le plus souhaité à la grande vallée du Niger ; et nous craignons beaucoup que l'insatiable rapacité de l'Angleterre ne foule aux pieds tout obstacle pour obtenir à ses manufactures à l'agonie et aux clameurs de ses négociants le monopole de ce marché important.

« Jusqu'ici, nous avons adressé nos appels aux philanthropes et aux chrétiens. Aujourd'hui, nous recommandons d'une manière pressante ce sujet à l'attention sérieuse des patriotes et des hommes d'état américains. »

AMÉRIQUE.

Célébration du 4 juillet.—Le soixante-huitième anniversaire de l'indépendance des États-Unis, célébré avant-hier, n'a pas été, du moins à New-York, aussi riche de bruit et d'accidens que les autres années. On ne compte que cinq incendies dont quatre ont avorté. Mais le cinquième, qui a eu lieu, mardi matin vers les deux heures, dans une écurie située au coin de Washington et de Warren streets, a été fatal à neuf chevaux, dont deux attelages de prix. On ne cite aucune victime des fusils, pistolets et pièces d'artifices qui formaient la partie la plus bruyante et la plus éclatante de la fête nationale. Les excursions hors ville se sont aussi faites sans encombre. Il n'est question que d'un canot, monté par cinq ou six personnes, qui aurait chaviré dans le voisinage de Coney Island. On pense que ceux qui étaient à bord ont péri.

Courrier des États-Unis.

—Le *Liberty Banner*, publié dans le comté de Clay Missouri, dit : « Nous apprenons que l'expédition qui se rend dans l'Orégon, réunie maintenant à Westport, comté de Jackson, se mettra en marche le 20 de ce mois. L'expédition se compose de quatre à cinq cents émigrants, quelques uns d'entr'eux ont leurs familles. Ils auront probablement cent cinquante wagons tirés par des bœufs, plus un cheval pour chaque homme, et quelques vaches laitières. On suppose qu'ils prendront autant de provisions qu'ils pourront convenablement en emporter, avec tous les objets nécessaires à l'agriculture. Il y a dans l'expédition beaucoup de citoyens des plus respectables, hommes de haute intelligence et d'un caractère intrépide et vigoureux, admirablement calculés pour poser les fermes bases d'un futur empire.

—Le 2 juill., pendant le violent coup de vent qui a soulevé tant de poussière dans les rues de New-York, une personne qui s'était postée au sommet de l'une des tourelles de l'université pour observer l'ouragan, remarqua dans la baie la formation d'une trombe d'eau d'une apparence tout-à-fait étrange : un nuage épais se forma un peu au dessus de la surface de l'eau et graduellement il prit la forme d'un entonnoir renversé ; immédiatement au dessous, l'eau, violemment aspirée, figura un autre entonnoir, placé dans un sens opposé au premier et de manière à se mettre en contact avec celui-ci, de sorte que le tout ressemblait exactement à un sablier. Ce phénomène, qui dura plusieurs minutes, a été vu de différentes parties de la ville.

MARIE-NICOLAS FOURNIER DE LA CONDAMINE, EVEQUE DE MONTPELLIER.

Suite et fin.

Il n'est pas, je crois, de situation comparable à celle d'un homme doué de tout son bon sens qui se trouve au milieu d'êtres atteints de folie, et qu'on veut faire passer aussi pour tel. Chaque mot, chaque geste, chaque manifestation tendant à prouver qu'il jouit de toute sa raison, est interprété en sens contraire. S'il supplie et s'il pleure, ses supplications et ses larmes ne diffèrent pas de celles des fous : ils demandent tous la même chose, la liberté. S'il accuse un ennemi, s'il dévoile une trame odieuse, chaque fou a son ennemi, chaque fou est victime. S'il parle le langage de la raison, ce n'est qu'un moment lucide qui doit tôt ou tard disparaître ; s'il dit qu'il n'est pas fou, on rit de pitié, et enfin, si, lassé de tant de douleurs et de tortures, un moment d'impatience le gagne, si la colère agit, si la fureur l'emporte, on dit que l'accès le prend, et on l'enchaîne sur l'heure.

L'abbé Fournier éproua tous ces supplices, excepté le dernier, car toujours calme et noble dans ses souffrances et ses humiliations, il ne laissa surprendre en lui aucun mouvement d'impatience depuis celui qu'il avait ressenti le premier jour ; confiant en Dieu, et raffermi dans l'espérance qu'il prêchait si bien aux autres, il se résigna à son sort. Voyant qu'il ne donnait

(1) Colonie fondée sur les côtes d'Afrique, où sont transportés les esclaves enlevés à la traite et émancipés.—N. du R. des M.

aucun signe de folie furieuse, on ne le relint pas dans son cahanon. Bientôt il put, comme les autres, aller dans les cours. Il considéra ce premier pas comme un achèvement vers la liberté, et la réparation de la monstrueuse injustice dont il était victime. Une fois en contact avec les infortunés qui l'entouraient, il se crut appelé par la Providence à leur porter quelques soulagements ; car il n'est pas, disait-il, de position dans le monde où le prêtre ne puisse être utile. Il étudia le caractère de chacun en particulier, causa, interrogea leurs goûts, sonda leurs pensées, consulta son expérience et son cœur, chercha et parvint à développer chez eux la portion d'intelligence qui n'était pas morte, et, avec de douces paroles, finit par faire croire aux plus insensés à l'espérance dans ce monde et à une vie meilleure dans l'autre. L'espérance, c'est la vie pour l'homme, ces hommes commencèrent à vivre ; l'espérance, c'est l'intelligence du bien-être à venir, ces hommes commencèrent à comprendre. C'était un beau spectacle que de voir dans cette immense cour tous ces fous rangés autour d'un seul homme, dont la voix les consolait sans cesse. Lui, le plus malheureux de tous, il savait trouver des mots qui allaient à leur cœur, des paroles qui frappaient leur intelligence, des récits qui les intéressaient en leur inspirant la résignation et le courage. Dès ce jour, Bicêtre ne compta plus de fous furieux dans la cour où était renfermé l'abbé Fournier. Soumis et résignés, ces infortunés lui obéissaient au moindre mot, au moindre signe. Toujours auprès de lui, l'entourant, le pressant, ils baisaient ses habits par un instinct dont ils ne se rendaient pas compte, l'appelaient leur père, leur sauveur, leur maître ; et cet homme qu'on avait mis là pour l'humilier et le punir, régnait sur les fous par son génie, sur ses gardiens, par sa résignation et son courage.

Il fallut deux années d'efforts incessants, de persévérance et de peines pour arriver à ce résultat, mais ce résultat il l'obtint.

Cependant ce changement survenu à Bicêtre devint l'objet de toutes les conversations à Paris. On avait longtemps ignoré ce qu'était devenu l'abbé Fournier ; on l'apprit tout à coup par l'aumônier de Bicêtre, qui admirant ce beau dévouement et cette patience sublime, cherchait à intéresser à son sort. Ses anciens auditeurs se réunirent et firent une première démarche auprès de Fouché. Celui-ci, craignant qu'on n'allât jusqu'au premier Consul, et ne voulant pas que l'abbé lui échappât, prétendit qu'il avait été réellement fou, mais qu'en effet, sur des rapports récents, il le croyait guéri, et qu'il allait rendre sa captivité moins sévère, et le mettre dans une prison d'Etat. En effet, deux jours après, l'abbé Fournier quitta Bicêtre au grand regret de tous les fous qui avaient su retrouver leur raison, pour pleurer son départ, et fut secrètement dirigé sur Turin. Mais la prison d'Etat fut celle des forçats, au milieu desquels on le confondit de nouveau, l'obligeant encore à se revêtir du costume et à suivre la règle de la maison.

L'abbé Fournier, tout en regrettant les fous, moins corrompus et plus dociles sans doute que les criminels qui l'entouraient, accepta ces nouvelles douleurs ; et, toujours fidèle à son système, travailla à moraliser et à convertir les forçats, comme il avait travaillé à rendre les fous presque raisonnables. Il eut plus de peine sans doute, à venir à bout de ses nouveaux compagnons, quoique cette fois du moins il s'adressât à des hommes qui pouvaient le comprendre ; pourtant il finit par recueillir le fruit de son zèle, car partout où le prêtre prêche la pitié et l'espérance dans la miséricorde divine, il est sûr d'être écouté. Ces grands coupables, auxquels il ne demandait que le repentir, et qui ressentaient déjà le remords que Dieu envoie à tous les hommes, ces criminels, qui, pour la première fois entendaient un langage si indulgent, ouvrirent bientôt à de meilleurs sentiments leurs cœurs, au foudroyant ce nouvel apôtre avait fait vibrer la corde sensible. Il comprenait leurs faiblesses et leurs crimes, allait au-devant des aveux les plus sinistres, et au lieu d'effrayer par la menace de punitions terribles, promettait le pardon au véritable repentir. Il s'offrait lui-même en exemple de patience et de résignation, ne demandant ni représailles ni vengeance, et mettant en Dieu sa confiance tout entière. Enfin, ce fut encore la puissance de sa parole qui rendit ces hommes à la bonne voie et à la religion. Dans peu il y eut moins de larmes, moins de douleurs dans ce lieu d'infamie ; la chaîne parut moins lourde aux forçats, ils étaient consolés, ils devinrent meilleurs, remplirent avec zèle leurs devoirs de religion, et ce fut encore au bout de deux ans d'une horrible captivité que l'abbé Fournier finit par obtenir ce qui n'a pas d'exemple dans un bagne.

Un jour, deux princes de l'Eglise, qui s'étaient arrêtés à Turin, en revenant d'Italie, entendirent le cantique français du père Bridaine : *Hélas ! quelle douleur*, chanté harmonieusement dans le tontain par plusieurs voix d'hommes. Surpris d'entendre un pareil chant dans cette ville, ils demandèrent d'où il provenait, on s'empressa de leur répondre que c'étaient les forçats qui, à certaines heures, chantaient des cantiques français. Leur surprise augmenta à cette réponse, et curieux de voir par eux-mêmes, et d'apprécier ces hommes, ils se rendirent à la prison. Ils pénétrèrent dans la cour où ils virent tous les prisonniers rangés par ordre, et chantant les louanges de Dieu. Au milieu d'eux était un homme, revêtu de leur costume, qui les dépassait tous par sa haute taille et vers lequel tous les regards étaient tournés avec respect. Les deux prélats s'arrêtèrent pour contempler ce spectacle, mais le prisonnier qui dominait tous les autres les ayant aperçus, fixa ses regards vers eux, resta un moment immobile, dans une contemplation muette ; puis, s'élançant rapidement, courut se prosterner à leurs pieds, et s'adressant à l'un d'eux, n'eut que la force de dire d'une voix étouffée par l'émotion la plus vive :

Monseigneur, monseigneur ! L'archevêque surpris, le releva, et l'ayant envisagé à son tour, s'écria : Vous, vous ici ! Et au milieu des larmes qui inondèrent soudainement son visage, il l'attira dans ses bras et le pressa sur son cœur.

C'était monseigneur de La Tour-du-Pin, ancien archevêque d'Auch, qui venait de reconnaître son grand vicaire. L'autre prélat était le cardinal Fesch, oncle de l'empereur Napoléon.

À cette vue, les forçats ayant cessé leurs chants, firent éclater leur joie, et se précipitant tous à genoux, demandèrent la bénédiction des deux archevêques.

Ces deux prélats entraînent l'abbé Fournier dans l'appartement du directeur de la maison, et là, ils lui firent raconter toutes les circonstances de ses deux captivités, et tout ce qui s'était passé entre lui et le ministre de la police. Ces deux hommes regardaient avec admiration celui qui, depuis quatre ans gémissant injustement dans les prisons sans se plaindre, et qui avait eu la force d'exercer toujours son saint ministère et le honneur d'arriver à de si beaux résultats. Le cardinal, furieux contre Fouché, jurait de le faire punir par l'Empereur, et monseigneur de La Tour-du-Pin qui, malgré son grand âge, revenait d'Italie pour être évêque de Troyes, disait qu'il n'accepterait pas cet évêché que l'abbé Fournier n'obtint la réparation de si cruels traitements.

Grâce à l'intervention des deux prélats, la captivité de l'abbé Fournier devint moins dure dès ce jour. On lui donna une chambre, des livres et un peu de liberté dans la maison. Il n'en usa que pour apporter plus de soulagement à ses compagnons d'infortune, et continua de leur donner tous ses soins.

Pendant le cardinal Fesch et l'évêque de Troyes étaient arrivés à Paris. Leur premier soin en arrivant avait été de voir l'Empereur et de l'instruire de tout. L'Empereur avait oublié cette affaire, mais à mesure qu'on lui racontait tout ce qu'avait fait l'abbé Fournier dans les deux prisons où on l'avait mis, Napoléon à son tour comprenait tout ce qu'il y avait d'énergie dans la noble résignation de cet homme, ce qu'il y avait de génie dans cette tête. Il donna des ordres sur l'heure pour qu'il fût mis en liberté et conduit devant lui, et manda sur-le-champ le ministre de la police. Fouché arriva, empressé de se rendre aux ordres du maître, et Napoléon lui demanda compte, d'une voix sévère, de la captivité de l'abbé Fournier. Fouché répondit à tout sans se troubler, et rejeta sur les rapports qu'il prétendait avoir reçus sur le prisonnier la grande sévérité qu'il avait déployée ; mais comme l'Empereur insistait sur les motifs qui l'avaient fait mettre à Bicêtre parmi les fous, Fouché lui rappela les paroles qu'il avait dites : Cet homme est un fou. À cette réponse, Napoléon entra dans une de ces colères qui étaient heureusement très-rares chez lui, menaça le ministre de toute sa vengeance, et le congédia en lui disant que l'abbé Fournier lui indiquerait la peine qui lui serait infligée.

Quelques jours après, l'abbé Fournier arriva à Paris et fut conduit directement aux Tuileries suivant les ordres de l'Empereur. Celui-ci l'accueillit avec bonté et lui témoigna la plus profonde estime.

— Je ne chercherai pas à excuser, dit-il, ce qui s'est fait envers vous sous mon gouvernement ; mais je ferai tout ce qui sera en moi pour effacer le souvenir de ces souffrances. Je vous fais mon aumônier et vous nomme évêque de Montpellier. C'est au noble caractère que vous avez déployé, au courage, à la patience évangélique que vous avez montrée, que vous devez votre élévation. Le cardinal Fesch et M. l'évêque de Troyes, qui ne sont pas étrangers à ce qui vous arrive, vous poseront la mitre sur la tête.

L'abbé Fournier finissait à peine de remercier l'Empereur lorsqu'on annonça le ministre de la police. C'était une entrevue que Napoléon avait ménagée. Fouché, un moment interdit à l'aspect de l'abbé Fournier, se remit aussitôt et s'avançant vers l'Empereur, lui demanda ses ordres.

— Ce n'est pas à moi qu'il faut parler en ce moment, dit Napoléon ; c'est à M. l'évêque de Montpellier.

— Monseigneur, dit Fouché, en s'inclinant devant lui.

— M. le duc, répondit l'évêque, je vous avais dit qu'un jour je serais le plus fort, car Dieu serait avec moi ; ce jour est arrivé ; mais je suis chrétien et j'oublie ; l'Empereur est tout-puissant et il pardonne.

Napoléon fit un signe de satisfaction et les congédia tous deux. Depuis cette époque, Fouché et l'évêque de Montpellier furent étrangers l'un à l'autre.

Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à son sacre, l'abbé Fournier reprit ses prédications tant à Paris qu'à Lyon, à la demande du cardinal Fesch. Il brilla d'un nouvel éclat dans ces deux villes. On assure que malgré ses études sérieuses et la défiance de sa facilité à manier la parole, il oubliait souvent en chaire le sermon qu'il avait préparé, et se livrant alors à toute la fougue de son imagination, il changeait de sujet et improvisait de la manière la plus brillante.

Sacré évêque de Montpellier en 1806, il partit pour son diocèse, dont il ne s'absentait que pour faire son service auprès de l'Empereur. Celui-ci l'employa souvent dans les hautes questions du concordat, et l'évêque de Montpellier remplit toutes ces missions avec conscience et savoir. Plusieurs fois il ne fut pas d'accord avec Napoléon ; mais rien ne put lui faire fléchir sa conviction ou transiger avec sa conscience. La captivité du pape, pour laquelle il fit de très-vives remontrances à l'Empereur, le fit tomber dans sa disgrâce. Il la supporta avec le calme et la dignité d'un homme qui a rempli un devoir sacré : ce n'était pas celui qui s'était résigné si facilement à vivre au milieu

des fous et des forçats, qu'un pareil événement pouvait faire plier. A la cour impériale comme dans les prisons, il fut toujours le prêtre remplissant les devoirs de son ministère, jamais le courtisan cherchant la faveur. M. de Bausset cite, dans ses *Mémoire sur l'Histoire du Palais impérial*, une circonstance qui vient à l'appui de cette assertion.

«Après son lever, dit-il (22 juillet 1806), l'Empereur refint auprès de lui son aumônier, M. l'abbé Fournier, qu'il venait de nommer à l'évêché de Montpellier, et causa longtemps avec lui sur des matières de théologie, genre de conversation qu'il aimait beaucoup. L'évêque de Montpellier, s'apercevant que Napoléon ne cherchait qu'à le faire expliquer, crut devoir profiter en toute liberté de l'occasion qui lui était si naturellement offerte pour jeter dans l'âme de l'Empereur quelques sentiments religieux, et dès lors il s'abandonna avec chaleur à toutes les inspirations qui pouvaient amener le résultat qu'il désirait d'obtenir. Napoléon, sans partager l'exaltation du prélat, n'en fut pas moins satisfait de sa douceur et de son zèle. Il y eut surtout deux points sur lesquels ils ne furent point d'accord, celui de l'enfer, et celui de : *point de salut hors de l'Eglise*. L'Empereur disait en riant à l'impératrice Joséphine, qu'il avait disputé comme un diable sur ces deux points, sur lesquels, de son côté, l'évêque avait été inexorable. M. l'évêque de Montpellier avait depuis longtemps la réputation d'un homme distingué par ses qualités et par ses talents. Il était même devenu célèbre par ses sermons, par les persécutions extraordinaires qu'ils lui avaient attirées, par le courage simple et calme avec lequel il les avait supportées, et par le chemin que ces mêmes persécutions lui avaient ouvert pour arriver au point d'élévation où nous le voyons encore aujourd'hui (1827). J'ai souvent entendu Napoléon regretter de s'être trop laissé aller aux impressions de la police, et d'avoir maltraité injustement un prélat aussi recommandable.»

L'abbé Fournier sembla avoir acquis par les souffrances qu'il avait subies, le calme et le repos du reste de sa vie. Conservé, comme il devait l'être, dans son évêché, au retour des Bourbons, il vécut à Montpellier, sans faste et sans parcimonie, faisant le plus de bien qu'il pouvait, donnant à ses séminaristes une impulsion qui les avait mis en réputation dans toute la France et faisant sans ostentation d'abondantes aumônes. On se rappelle encore cet hiver si rigoureux, qui fut surtout si funeste à la classe indigente. L'évêque de Montpellier avait une maison de campagne à laquelle il aimait souvent à se rendre. On le rencontrait durant cet hiver allant à pied à cette maison de campagne, située à deux lieues de la ville. Il prétendait que cet exercice était nécessaire à sa santé. Ce n'était pas le vrai motif; il avait vendu sa voiture et ses chevaux pour faire l'aumône aux pauvres, et leur avait affecté pour revenu ce que tout cela lui coûtait d'entretien. Il négligea trop la chaire au gré des nombreux auditeurs qui accouraient constamment à ses sermons. Pourtant dans toutes les occasions solennelles, il l'a occupée et toujours avec le même éclat.

L'abbé Fournier de la Condamine est mort à Montpellier, le 26 décembre 1836, dans la soixante-seizième année de son âge et la trentième de son épiscopat. Sa mort a été remarquable par sa courageuse résignation et sa piété profonde. Il a été regretté de tout le monde dont il avait acquis la reconnaissance ou au moins l'estime. Le clergé et le diocèse de Montpellier conserveront toujours le souvenir de ses grandes qualités et de ses éminentes vertus.

FIN.



MICROSCOPE NOUVEAU.—Un opticien de l'institut royal de physique de Londres vient, dit-on, d'inventer un nouveau microscope composé de six puissances qui, réunies entre elles, grossissent les objets soixante-quatorze millions de fois. Au moyen de cet instrument, dont la lentille a 25 centimètres de diamètre, les ailes de la cigale ne paraissent pas avoir moins de neuf mètres de longueur. L'œil de la mouche, que l'on dit contenir 750 facettes, est tellement grossi, que chaque facette paraît avoir 40 centimètres de diamètre. Un cheveu obtient, par la puissance de ce microscope, un diamètre de 50 centimètres de circonférence.

EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

Les EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE auront lieu le 25 et le 26 du courant, en quatre séances. Celles du matin commenceront à huit heures et demie; et celles du soir, à une heure et demie. Dans les trois premières les élèves seront examinés sur ce qui fait la matière ordinaire de leurs études: les langues, la géographie, l'histoire, les Mathématiques, la Littérature &c. La dernière séance s'ouvrira par quelques thèses de philosophie: viendront ensuite des discours académiques, en français, en anglais, en grec et en latin, de la composition des élèves. Personne ne sera admis à cette dernière séance à moins d'être pourvu d'une carte d'entrée. Le tout se terminera par la DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX. Immédiatement après commenceront les vacances, et les classes s'ouvriront de nouveau le 18 septembre.

A cette époque il y aura dans les bâtiments du collège, trois classes nouvelles, tenues par les frères des Ecoles Chrétiennes. Les élèves pensionnaires du collège auront la faculté d'y assister. Et les mesures ont été prises pour recevoir au collège, comme pensionnaires, les enfants qui se présenteront pour suivre ces classes, pourvu que les parents aient soin de faire leurs mandes d'avances.

BAYLE, Directeur.

EN VENTE A CE BUREAU,

LE

PETIT MANUEL

DE

L'ARCHEVÊQUE FURNIER

du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.
Montréal 18 juillet 1843.

A VENDRE A CE BUREAU

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE. D'HISTOIRE DU CANADA.

suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère édition. Prix, 15 sols.

Montréal, 13 juin 1843.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir Messieurs les Ecclésiastiques qu'il a amené de France un assortiment d'ORNEMENTS pour Eglise qu'ils pourront voir chez J. D. BERNARD, écr., rue St. Paul, consistant en: Chandeliers d'autel et Croix assorties, Chandeliers d'acolytes pour bancs d'œuvre et Croix.

Flambeaux et girandoles pour saluts du St. Sacrement, argentés et dorés. Encensoirs et Navettes argentés et en argent; Ciboirs, Calices et Ostensoirs de diverses grandeurs, en argent et argent doré; d'autres avec pieds et toirs en bronze doré et argenté.

Des Croix de procession de diverses grandeurs, argentées et rayons dorés; des Bénitiers et Goupillons argentés, des Lampes pour églises.

Des Burettes en argent et argent doré, avec les plateaux assortis en argent ou en bronze; des Boîtes aux Saintes-Huiles en argent, des Couronnes pour Ostensoirs dorées, etc., etc., etc.

Sous peu de jours un très riche assortiment de chasubles, galons or fin et brodées, des aubes en batiste avec broderies très riches, des surplis pareils des étoles pastorales riches et autres effets qui seront remis à Messieurs les Ecclésiastiques à des prix très modérés. Les envois seront faits sur la demande et désignation.

Montréal, le 23 juin 1843.

F. DE MONTRAVEL.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des REGISTRES de Paroisses de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

A

St. Antoine de Padoue

LE

THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie d'

THOMAS CARV,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE; ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SYNTE. MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P. TRÈ. DE L'EVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.